

LA LETTRE DU MAIRE

N° spécial du 20.07.18



MAIRIE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

Place de l'Horloge - contact 0492775365 (ipns)

Chers administré(e)s bonjour,

Cela fait des mois que j'entends tous les scénarios possibles concernant la route Départementale 111 (route d'Allemagne).

Comme son nom l'indique c'est une route départementale, qui appartient au « Département » qui en a la gestion et l'entretien hors agglomération.

Ce n'est pas faute de l'avoir répété au cours des entretiens marqués d'incivilité que j'ai eu avec certains d'entre vous pendant les permanences du Maire du Jeudi, en réponse à certains courriers trop souvent discourtois ou par interpellation irrévérencieuse dans la rue.

A chaque fois, je me suis expliqué longuement sur ce dossier complexe dont la responsabilité n'est pas imputable à la Commune.

Enfin, à ceux qui se posent la question si MONTAGNAC est en zone inondable, je réponds oui, une partie du village est en zone inondable. Ci-joint, la carte qui le démontre. La partie inondable, est en bleu et en rouge selon les parcelles concernées et suit un tracé bien précis.

SYNTHESE :

« Depuis de nombreuses années, la route départementale N° 111 rencontre des problèmes de stagnation d'eau sur la chaussée en point bas, au droit des parcelles X 180 et X 289, engendrant dès lors une dégradation de la chaussée.

Cette situation a été prise en considération par la Commune depuis des années. Les premiers courriers échangés avec le conseil départemental datent de 2008.

Il faut savoir que cette partie de la route départementale est située hors agglomération. La gestion en incombe donc au département et non à la Commune.

Le schéma routier départemental prévoit d'ailleurs : « en agglomération la gestion de la collecte et de l'écoulement des eaux pluviales est de la compétence du Maire de la Commune, en dehors de l'agglomération, la gestion relève de la compétence du gestionnaire de la voie ».

En l'occurrence ici, le gestionnaire est le Département.

La Commune a essayé de trouver des solutions. *Le Département* avait prévu il y a quelques années de réaliser des travaux en installant notamment une canalisation enterrée destinée à évacuer les eaux pluviales vers la propriété riveraine, canalisation qui aurait débouchée sur un bassin d'infiltration.

Préalablement, la Commune devait effectuer des travaux pour canaliser les eaux pluviales venant du village. Cela a été fait par la construction d'un bassin de rétention au centre du parking du Barry en 2016.

Malgré ce, il n'a pas été donné suite à cette proposition et au contraire, le propriétaire riverain a réalisé des travaux pour bloquer l'eau sur la route départementale empêchant ainsi son écoulement et aggravant le phénomène d'inondation de la route.

La Commune a porté plainte pour ces travaux qui ont été réalisés au mépris des règles de l'urbanisme. L'instruction est en cours.

Le Département considérant que la route devenait dangereuse, a fermé celle-ci à la circulation.

La Commune a essayé ensuite de trouver une solution avec le Département et le propriétaire riverain, mais jusqu'à présent en vain.

La Commune a bien conscience que cette situation n'est pas viable pour ses habitants. A plusieurs reprises le Maire a demandé un rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental pour qu'une solution soit trouvée afin que la route soit ré ouverte et que son utilisation ne mette pas en danger les usagers.

Cela n'a toujours pas été possible.

Une procédure judiciaire est actuellement en cours. En parallèle, la Commune continue à œuvrer pour que ce problème soit réglé rapidement.

Pour cela il est nécessaire que tout le monde prenne ses responsabilités.

Sachez donc que la Commune se bat et continuera de se battre pour que la route soit à nouveau praticable sans danger et par tout temps.

Malheureusement la solution ne lui appartient pas, mais ne peut être trouvée qu'en concertation avec tous les partenaires concernés.

Si une telle solution ne peut être trouvée rapidement, la Commune demandera au Tribunal qu'un expert soit désigné pour déterminer les responsabilités et les travaux à réaliser.

En toute hypothèse, vous serez tenus informés ».

Très respectueusement.

Le Maire

François GRECO.